



## École Primaire SAINT-GABRIEL

21, rue de la Lisette

92220 BAGNEUX

Tél : 01 46 57 80 82

@ : [inscription-ecole.st-gabriel@apprentis-auteuil.org](mailto:inscription-ecole.st-gabriel@apprentis-auteuil.org)

Site web: <https://saint-gabriel.apprentis-auteuil.org>



# FACTURATION & FICHE TARIFAIRE

Année scolaire 2025-2026

### ➤ FACTURE UNIQUE :

Pour faciliter la lisibilité de la facturation pour les familles, nous établissons **une facture unique** qui vous sera adressée en début d'année scolaire, reprenant l'ensemble des prestations facturées pour l'année entière.

### ➤ FACTURE ANNUELLE :

Votre facture annuelle se compose de plusieurs éléments :

- Contribution annuelle aux frais de scolarité
- Frais de demi-pension selon la formule choisie
- Frais d'étude et/ou de garderie selon la formule choisie
- Cotisation APEL (une par famille)
- Cahier d'activité d'anglais (élémentaire)
- Supports catéchèse pour les élèves de CE2, CM1 et CM2 inscrits au catéchisme
- Équipement numérique pour les classes de CE2, CM1 et CM2
- Les montants de ces différents éléments de facturation sont présentés au verso de ce document.

Pour plus de détails, vous pouvez vous reporter aussi à la convention de scolarisation.

*Attention : cette facture ne comprend pas les éventuelles participations que nous demanderons aux familles au cas par cas selon les projets de classe ou d'école (sorties scolaires, classe découverte, etc..).*

### ➤ MODES DE RÉGLEMENT :

- **Trois modes de règlements sont possibles** (chèque, espèces\*, prélèvement automatique mensuel). Nous attirons particulièrement votre attention **sur le prélèvement automatique**, qui est le mode de règlement privilégié par l'établissement.
- 

### ➤ SITUATIONS FINANCIÈRES PARTICULIÈRES :

- **Les familles qui éprouvent des difficultés financières ponctuelles** (ressources insuffisantes, changement de situation...) doivent se faire connaître rapidement auprès du chef l'établissement par une prise de rendez-vous.

Martine GUESDON

Cheffe d'établissement école primaire

\* espèces : se référer au Décret n°2015-741 du 24 juin 2015

## 1. CONTRIBUTION ANNUELLE AUX FRAIS DE SCOLARITÉ

La tarification suivant la méthode du quotient familial a été mise en vigueur pour tous.

**Le Quotient Familial (QF)** appliqué sur l'ensemble scolaire est le suivant :

⇒ **QF = Revenu Net Imposable** (celui du père + celui de la mère (même séparés) / **2 parts** (même pour les familles monoparentales) + **1 part par enfant** (1 enfant = 1 part, 2 enfants = 2 parts...)

*Exemple : Quotient Familial d'une famille avec 2 enfants = Revenu Net Imposable / 4*

Vous trouverez ci-dessous **la contribution annuelle aux frais de scolarité, selon votre quotient familial** :

| Tranches<br>(Selon Quotient Familial) | Tarifs École<br>(maternelle et élémentaire) |
|---------------------------------------|---|
| De 0 à 3.600 €                        | 974 €                                       |
| De 3.601 à 5.400 €                    | 1.059 €                                     |
| De 5.401 à 8.050 €                    | 1.176 €                                     |
| De 8.051 à 13.000 €                   | 1.281 €                                     |
| De 13.001 à 22.000 €                  | 1.465 €                                     |
| Plus de 22.001 €                      | 1.695 €                                     |

Une réduction est appliquée sur **la contribution annuelle de chaque enfant** d'une fratrie scolarisée à Saint-Gabriel (1<sup>er</sup> et/ou 2<sup>nd</sup> degré) de la manière suivante :

- **10 %** pour une fratrie de **2 enfants**.
- **22 %** pour une fratrie de **3 enfants**.
- **25 %** pour une fratrie de **4 enfants et plus**.

### Réduction réseau SFA

*10% pour 3 enfants scolarisés dans les établissements du réseau SFA*

- ⇒ sur présentation des certificats de scolarité
- ⇒ non cumulable avec la réduction Saint-Gabriel accordée aux fratries.

## 2. FRAIS DE ½ PENSION

Les enfants ayant un PAI et apportant leur panier repas ont une contribution correspondant aux frais de surveillance et d'entretien des locaux.

| Structure   | Forfait annuel<br>1 jour | Forfait annuel<br>2 jours | Forfait annuel<br>3 jours | Forfait annuel<br>4 jours |
|-------------|--------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Maternelle  | 274 €                    | 550 €                     | 810 €                     | 1.025 €                   |
| Élémentaire | 277 €                    | 555 €                     | 818 €                     | 1.042 €                   |
| Forfait PAI | 94 €                     | 181 €                     | 264 €                     | 348 €                     |

Le régime choisi pour un élève doit l'être **pour l'année scolaire entière**. Tout changement en cours d'année (en cas de force majeure) devra être justifié par lettre adressée au chef d'établissement et sera soumis à son accord. Les élèves externes peuvent déjeuner au restaurant scolaire de façon occasionnelle pour le prix de **9 €** (à remettre à la comptable).

## 3. FRAIS D'ÉTUDES ET/OU DE GARDERIE

| Structures                          | Mode de garderie   | Forfait annuel<br>1 jour | Forfait annuel<br>2 jours | Forfait annuel<br>3 jours | Forfait annuel<br>4 jours |
|-------------------------------------|--|--------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Maternelle <u>et</u><br>Élémentaire | Garderie du matin<br>(7h30 - 8h35)   | 49 €                     | 94 €                      | 136 €                     | 179 €                     |
| Maternelle                          | Garderie du soir<br>(16h30 - 18h30)  | 97 €                     | 187 €                     | 273 €                     | 360 €                     |
| Élémentaire                         | Forfait global<br>Etude (16h45 - 17h45)<br>+ Garderie du soir<br>(17h45 - 18h30) | 105 €                    | 198 €                     | 286 €                     | 372 €                     |

- À titre exceptionnel, un enfant peut venir à la garderie du matin pour le prix de 4 € la prestation, et/ou à la garderie/étude du soir pour le prix de 6 € la prestation.

Seul le service comptabilité est habilité à recevoir le règlement des prestations périscolaires.

## 4. FRAIS ANNEXES : Cotisation APEL / Cahier d'anglais / Outil numérique / Caution livres

- La cotisation APEL = 25 € (une par famille), sauf avis contraire de la famille formulé par écrit avant le 31/08/2025.
- Le cahier d'activités d'anglais = 10 €/an du CP au CM2.
- Le support de catéchèse = 10€ pour les enfants catéchisés du CE1 / 12€ du CE2 au CM2.
- L'outil numérique IPAD = 150€/an pour les CE2, CM1 et CM2 avec possibilité de rachat en fin de cycle élémentaire.
- Caution livres : Une facturation de 15€ sera effectuée pour chaque livre abîmé ou non rendu en fin d'année.